



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ère} COURSE DE COTE DES MYRTILLES VHRS

21 et 22 JUIN 2025

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 21 et 22 JUIN 2025 avec le concours de la Mairie de PLANCHER-BAS sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 1^{ère} Course de Côte Régionale des MYRTILLES VHRS à Plancher bas

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro 21 en date du 19/02/2025 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 151 en date du 19-02-2025.

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 21-151
du 19-02-25

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/176477

Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

▪ Directeur de Course	M.GALLAIRE Christophe	Licence n°242385
▪ Chargé des Commissaires de route	M.GUICHARD Francis	Licence n°198530
▪ Commissaire Technique	M.QUERRY Laurent (A)	Licence n°212893
▪ Médecin	M.BRETL Eliane	Licence n°34838
▪ Chronomètres	Mme. FAIVRE Sylvie	Licence n°11039
	Mme. JEDREK Sabine	Licence n°317059

1.2. HORAIRES

Clôture des engagements le 16 Juin 2025 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le 19 Juin 2025 à 19 heures.

Site internet: <http://asaroyeautosport.fr>

Vérifications administratives le 21 Juin 2025 de 15 heures à 18 heures 30.

Vérifications techniques le 21 Juin 2025 à 15 heures à 19 heures.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 22 juin 2025 à 08 heures.

Briefing des commissaires le 22 Juin 2025 à 7 heures 15

Essais non chronométrés le 22 Juin 2025 de 08 heures 15 à 09 heures 30.

Essais chronométrés le 22 Juin 2025 de 09 heures 45 à 11 heures 00.

Briefing des pilotes écrit et distribué aux vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 22 Juin 2025 à 12 heures 15.

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 21 Juin 2025 de 15h00 à 18h30, lieu Point Restauration / Pré-grille

Les participants devront présenter :

- licence, ou titre de participation, et permis de conduire pour le **conducteur** ;
- carte grise, ou titre de circulation, ou passeport technique (PTN/PTH) pour la **voiture**.
- attestation d'assurance de la voiture et vignette de contrôle technique en cours de validité (pour les véhicules y étant soumis).

Vérifications techniques le 21 Juin 2025 de 15h00 à 19h00, lieu Parc d'assistance

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 1 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. PARTICIPANTS, CONDUCTEURS, EQUIPIERS

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapières,
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

Jusqu'au 16 Juin 2025 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 300 €, réduits à 115 € (100 € membre ASA ; Titre de Participation 65 €) pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

5 € par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 30

Les voitures autorisées à participer à la manifestation doivent être régulièrement immatriculées et construites jusqu'au 31 décembre 1996.

Elles ne pourront en aucun cas être des voitures admises dans des épreuves nationales ou régionales (voitures modernes).

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

Les pneumatiques de type "slicks" sont interdits.

4.2. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autres) sont prohibées.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, doivent être prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. PHASE DE DEMONSTRATION

La montée historique des MYRTILLES a le parcours suivant le plan joint

Elle se déroulera en 5 phases de démonstration.

Départ : Vers stade - sur RD 97

Arrivée : Au niveau du parking avant col de la Chevestraye

Pente moyenne : 8.5%

Longueur du parcours : 1700 mètres

7.2. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.3. COURSE

7.3.2. La procédure de départ est précisée dans le règlement particulier. Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course sans toutefois être inférieurs à 30 secondes. Pour les essais et la course, le temps Haut partira en premier suivi du temps Intermédiaire et temps Bas.

7.3.4. ZONE DE REGULARITE

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 2 ou 3 montées de course. Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi parmi les moyennes proposées par l'organisateur, Quatre options de temps seront proposées :

- Un temps haut
- Un temps intermédiaire
- Un temps bas

ARTICLE 8. ASSURANCE

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à sa voiture, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, conducteurs, équipier, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux biens.

Chaque concurrent/conducteur/équipier est totalement responsable de son et/ou de ses assurance(s).

ARTICLE 9. PUBLICITE

Publicité obligatoire (non rachetable) CS POLYESTER et LANFUMEY Peinture 70

Publicité optionnelle éventuellement indiqué dans l'additif.

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées (coupes e/ou bouquets) aura lieu le dimanche 22 Juin 2025 à 19 Heures au Point Restauration / Pré-grille